

## Journal de bord, février 2022

**Le 02**, pendant une heure, nous avons cherché dans la boutique ce qui convenait pour les costumes de clowns, chacun selon ses préférences en fonction des perruques choisies la semaine passée. Le style a changé par rapport ce qui était prévu initialement. Les clowns ouvriers ont été jugés pas assez comiques. Des couleurs plus vives, plus claires ont été préférées par les participants. Après maintes discussions et plusieurs essais, chacun a fini par habiller son personnage, selon son choix, mais aussi en fonction des possibilités ouvertes par la boutique.

Nous avons donc la musique et les costumes. Il ne reste plus qu'à s'atteler à créer et répéter des pas de marche et de danse, sans oublier de répéter la scénette à propos du manque d'autobus dans le quartier.

**le 03**, pendant 2 heures, nous avons travaillé sur deux plans : D'abord nous nous sommes penchés sur une lettre de mise en demeure reçue le matin par une participante. Elle a une administratrice de bien depuis près de deux ans. Elle ne devrait pas recevoir ce genre de courrier. C'est très perturbant pour elle, car elle ne reçoit que 50 euros par semaine pour sa nourriture et une fois 40 euros par mois en plus pour faire face aux plus grosses dépenses.

La mise en demeure pour la somme de 75 euros correspond à une amende de 52 euros qu'elle avait reçue en août dernier pour avoir circulé en autobus avec un ticket « next », alors qu'elle parcourait une plus longue distance. Ses explications n'avaient pas convaincu. Elle devait payer l'amende.

Elle a donc envoyé la facture à l'administratrice de dettes, mais son revenu est au minimum. Elle est sur la mutuelle et reçoit l'équivalent du RIS. Elle a accumulé des amendes impayées, ce qui l'a amenée au tribunal et à la désignation par ce dernier de la médiatrice de dettes.

Elle vient à l'association depuis quelques mois et nous travaillons ensemble sur son comportement de débrouille qui la conduit à la transgression. Elle commence à prendre conscience que certaines solutions ne sont pas correctes.

Elle était très perturbée par cette lettre de mise en demeure. Nous l'avons rassurée et tous ensemble, nous l'avons aidée à rédiger une lettre pour accompagner l'envoi de la mise en demeure à la médiatrice de dettes.

Ensuite, nous avons finalisé la préparation du voyage à Houdeng-Goegnies pour aller voir Frank Mikael. Cette sortie collective a été décidée par l'équipe « théâtre » pour faire plaisir à une participante qui en rêve depuis 40 ans.

Il n'est pas question d'aller choper une amende pour non paiement du bus ou du train ! Tous les renseignements ont donc été pris, les statuts BIM vérifiés, ainsi que l'impossibilité d'utiliser des tickets Articles 27, car ni la salle, ni l'organisateur ne sont partenaires d'Article 27.

Les barèmes du TEC ont changé. Il n'est plus possible de charger le tarif FLEX sur la carte Mobib. Si deux types de trajets sont prévus, il faut charger la carte pour les deux types de trajets et pointer le bon rajeu en entrant dans le bus. Une participante a utilisé tous ses trajets HORIZON pour des voyages NEXT moins chers. Si elle avait l'erreur inverse, en cas de contrôle, elle aurait eu une amende de 52 euros.

**Le 04**, pendant deux heures et demi, nous avons d'abord réfléchi sur le bonheur : le bien, le bon, la joie. Une participante a lu un texte religieux, mais d'emblée, il est apparu qu'il s'agissait d'une interprétation particulière, propre à sa religion. Chacun a le droit de croire ce qu'il veut, mais pas

d'en faire une vérité pour tout le monde. Nous avons déjà appris à nous méfier des interprétations. Que ce soit au niveau de la Bible, du Coran ou de la Torah (une partie de la Bible). Beaucoup de textes utilisent des images, des paraboles pour faire comprendre une explication bien plus abstraite, plus profonde. C'est ce sens profond qu'il est intéressant d'essayer de comprendre. C'est possible, si on va au-delà de la parabole, de l'image.

Le bon, le bien, la joie sont des valeurs prônées par toutes les religions. C'est cette universalité qui réunit, pas la recherche des détails, car non seulement, ils séparent, mais ils empêchent de découvrir l'universalité des valeurs essentielles.

Ensuite, nous sommes revenus sur une réalité plus prosaïque de la réalité quotidienne. Une participante doit trouver un(e) avocat(e) pour défendre ses droits de mère.

Mère célibataire, elle avait fait appel au SAJ, car elle était malade et ne parvenait plus à bien s'occuper de son fils. Maintenant qu'elle va beaucoup mieux, elle ne voit son fils que deux heures, une ou deux fois par mois.

Quand elle a été guérie physiquement, ne pouvant récupérer son fils, elle est entrée en dépression. Maigre, pâle, dépressive, elle n'a pas inspiré confiance.

Suite aux différents drames familiaux, de femmes qui se suicident avec leurs enfants, on peut comprendre que les services aient peur de prendre ce genre de risque. En conclusion, nous pensons que cette femme est victime de stigmatisation, tout comme la femme voilée qui est venue un peu plus tôt le matin et qui, elle non plus, ne voit pas ses enfants suffisamment.

- Probablement les autorités ont-elles peur que tu ne partes en Syrie avec tes enfants, comme d'autres l'ont fait.

- Mais je suis belge ! Je me suis convertie à l'islam, mais je ne veux pas aller en Syrie, ni ailleurs !

- Justement ! Si tu étais venue, par exemple du Maroc, avec ton voile, ce serait considéré comme ta culture et il n'y aurait pas de problème, mais là, tu t'es convertie quand tu as rencontré ton compagnon, peut être du fait de son influence.

- Mais pas du tout. Je me suis convertie, parce que j'y crois. C'est mon propre père qui a déposé plainte contre mon compagnon, mais celui-ci n'a rien à se reprocher. Maintenant, c'est mon père qui a mes enfants. Il me les a volés.

- Probablement a-t-il peur que tu partes avec tes enfants. !

- Mais non, je ne ferais jamais ça.

- D'autres l'ont fait

- Tu es victime de discrimination à cause des drames qui se sont passés. Ce n'est pas juste, d'accord ! Est-ce que tu as un bon avocat ?

On peut comprendre les craintes des services de protection de la jeunesse. Qui voudrait être responsable d'un drame comme ceux qui ont égrenés ces dernières années ? Tout le monde se souvient de cette femme désespérée qui s'est immolée par le feu dans sa voiture, dans la campagne, ici tout près, avec ses deux enfants et aussi du juge qui s'est suicidé par après de la même façon...

On peut comprendre que les services sociaux ne veulent pas revivre cela, mais qu'en est-il des droits maternels (ou paternels) ?

**Le 11**, pendant 2 heures, nous avons d'abord discuté des difficultés à trouver un logement. Certains voudraient déménager, car leur logement est pourri, mais ils ne trouvent pas. Soit, c'est trop cher, ce n'est pas pour eux. Soit le logement est aussi pourri que le leur, soit le propriétaire ne veut pas d'allocataires sociaux, surtout s'ils émargent au CPAS et pis encore, si c'est une caution du CPAS !

- Je connais un propriétaire qui se méfie à cause des expériences négatives qu'il a eues avec des chômeurs. Maintenant, il loue uniquement à des travailleurs.

- C'est de la discrimination !

- C'est bien de le dire, mais comment faire pour que ça cesse ?

- Il faut comprendre le propriétaire qui a retrouvé son appartement tout démoli.

- Il y a des mauvais locataires, mais il n'y a pas que les chômeurs. Il y a aussi des gens qui travaillent et qui cassent tout.
- Oui, mais si c'est quelqu'un qui travaille, le propriétaire peut saisir sur le salaire.
- Sur le chômage aussi.
- Sauf s'il est trop bas
- Ok ! Mais il y a aussi des mauvais propriétaires...
  
- Quand on regarde le prix du logement, il faut tenir compte de l'isolation du bâtiment, du mode de chauffage et des charges réclamées par le propriétaire.
- Oui, j'ai eu le cas : le propriétaire m'avait dit : « Le loyer est charges comprises. Vous devez seulement payer l'électricité et le gaz ». Il m'avait dit que c'était un chauffage central. Je croyais que payais le gaz pour la cuisinière et le chauffe-eau. Quand j'ai eu le décompte, je dû remettre 500 euros, car la chaudière à gaz, c'est ce que je croyais être seulement le chauffe-eau...
- C'est important de bien lire et comprendre les annonces et le bail.
- On ne comprend pas toujours.
- Dans ce cas, pourquoi ne pas demander à quelqu'un qui peut expliquer ?
- Oui, moi, quand je ne comprends pas, je viens ici et on m'explique.
- Il y a plusieurs endroits où c'est possible de trouver ce genre d'aide...

Ensuite, suite au scandale dénoncé en France concernant le groupe Orpéa, nous avons également discuté des maisons de repos<sup>1</sup>, sur ce qui est et ce qui devrait être<sup>2</sup>. Nous avons lu les articles en bas de page. Certains ont témoigné de leurs propres observations.

Nous sommes arrivés à la conclusion que le mieux pour les personnes âgées, ce serait qu'elles puissent rester chez elles jusqu'à la fin de leur vie, mais ce n'est pas toujours possible du fait de leur condition physique, mais aussi de leur caractère, parfois de la démence sénile qui s'installe avec l'âge ou de maladies difficiles à gérer. Les proches ont aussi parfois leurs propres difficultés. Il ne faut pas juger...

Par contre, les institutions d'accueil des personnes âgées doivent être surveillées de près, sans attendre les plaintes. C'est prévu par la loi. Voici la Procédure qui date de 2008 :

<https://news.belgium.be/fr/procedure-de-contrôle-et-de-sanction-des-maisons-de-repos-et-des-maisons-de-soins>

Où en est son application aujourd'hui ?

Suite à la publication d'un livre et le scandale qui a suivi en France, la Ministre vient d'émettre des directives : [https://www.lavenir.net/cnt/dmf20220201\\_01659393/contrôles-inopines-dans-les-18-maisons-de-repos-d-orpea-en-wallonie](https://www.lavenir.net/cnt/dmf20220201_01659393/contrôles-inopines-dans-les-18-maisons-de-repos-d-orpea-en-wallonie)

Selon l'article, la vérification a montré que 8 maisons sur 12 sont OK et 3 ±. Mais faut-il un scandale pour que le respect de la loi soit vérifié ?

**Le 15**, pendant 2 heures, nous avons évalué la sortie collective du 13, puis, en rapport avec un cas concret vécu par une participante, nous avons parlé de « l'identification projective parentale ». Qu'est-ce que c'est ?

*« Les identifications projectives font parties des processus normaux de la parentalité, elles sont normales et nécessaires pour l'enfant mais il y a des versants pathologiques et pathogènes. Il est très important de comprendre la part active de l'enfant, le travail psychique qu'il fait à partir de ce qui est projeté sur lui; les symptômes étant souvent la manifestation d'un compromis entre le caractère indispensable d'accepter l'identification projective, même contraignante, pour ne pas être abandonné par le parent et la nécessité psychique de s'individualiser, d'être reconnu comme un être différent, méritant d'être aimé pour lui-même. »*

Source : <https://www.cairn.info/revue-gestalt-2007-1-page-129.htm>

1 <https://bx1.be/categories/news/maisons-de-repos-des-contrôles-dans-les-etablissements-orpea-avec-une-reforme-complete-du-secteur/>

2 <https://www.moustique.be/actu/sante/2022/02/11/maisons-de-repos-comment-repenser-le-modele-226915>

Le texte d'Élisabeth Zamansky<sup>3</sup> nous a aidé à comprendre la réaction de l'enfant, ce qui a permis d'adoucir la douleur de la mère dont le fils a été placé en famille d'accueil. La mère ne voit presque pas son enfant. Elle en souffre énormément. Elle a été maltraitée pendant son enfance et a manqué de nourriture. Sa tante a confirmé les faits. Le père était alcoolique et violent. Souvent la mère, femme au foyer, n'avait rien à donner à manger à ses enfants qu'elle mettait au lit le ventre vide, avant que le père ne rentre, pour ne pas qu'ils « les touchent », selon la tante.

La mère, soumise à sa condition, refusait de réagir. La tante était trop jeune pour agir. Le père a fini par mourir, tué par l'alcool. La famille a été libérée. Mais non, car une enfance pareille laisse des traces...

La jeune femme a eu un enfant qu'elle élève seule. Elle a voulu protéger son enfant. Elle a tout fait pour « qu'il ne manque de rien », au point qu'à même pas six ans, il ne lui obéissait plus. Épuisée, elle a dû faire face à une maladie et s'est retrouvée incapable de s'occuper de son enfant. Elle a cherché de l'aide. Le SAJ a été appelé. Avec l'accord de la mère, l'enfant a été placé.

Maintenant que sa santé le permet, elle souhaite récupérer son enfant, mais tout ne va pas comme elle le souhaite. Divers services ont été mandatés. Elle s'est retrouvée dans un bureau, face à des inconnus et en présence de son enfant, on lui a demandé de raconter son enfance. Peu après, l'enfant a déclaré au père de la famille d'accueil que parfois, il ne recevait pas à manger quand il était chez sa mère. Les travailleurs sociaux ont questionné la mère à ce propos. Elle ne comprend pas pourquoi son enfant a dit ce mensonge. Elle en est désespérée.

Grace à cet article et aux explications, elle a compris que c'est par loyauté et par peur de perdre l'amour de sa mère, à laquelle il s'identifie, que l'enfant a dit cela. Malheureusement, elle n'est pas convaincue par le conseil que nous lui avons donné d'aller consulter le service d'aide aux victimes pour faire le deuil de la maltraitance dont elle a été victime pendant des années ou de demander d'être prise en charge par le Centre provincial de Santé mentale ou ailleurs.

Elle reste dans le déni de son problème et probablement que tant que ça durera, elle ne récupérera pas son enfant. Elle a été soulagée, mais elle n'a pas pris conscience du problème. Elle persiste à accuser le SAJ et le SPJ de lui « prendre » son enfant. Ce n'est pas gagné ! Comment lui faire prendre conscience des réalités de la situation déchirante qu'elle vit ?

Les services de protection de la jeunesse jouent un rôle important pour rompre la reproduction des représentations négatives de génération en génération. Ils protègent l'enfant. C'est nécessaire, mais qui s'occupe des parents ? Et comment s'en occuper s'ils ne veulent pas ?

Chez nous, la mère est soutenue par le groupe. Elle reçoit l'écoute dont elle a besoin, mais après information, explications et discussion, la plupart des participants ont compris que les services, souvent accusés, ne sont pas nécessairement coupables.

Par contre, ces enfants-là, une fois devenus grands doivent vivre toute leur vie avec leur souffrance, soit parce qu'ils ont été maltraités, soit parce qu'ils ont pensé avoir perdu l'amour de leurs parents dont ils ont été séparés.

Beaucoup de participants souffrent des séquelles d'une enfance malheureuse. Même s'ils s'en plaignent, ils n'ont pas souvent conscience que c'est là que se trouve la racine de leur mal-être, la cause de leurs dysfonctionnements. D'ailleurs, très souvent, ils n'ont pas conscience de ne pas fonctionner correctement.

**Le 16**, pendant 2 heures, après avoir cherché des idées pour décorer les clowns et le matériel, nous avons discuté sur la violence qui nous semble croissante dans la société et qui s'exprime beaucoup

---

3 Elisabeth Zémansky est une assistante sociale devenue thérapeute au fil de son parcours. Elle exerce la GESTALT-THERAPIE à Annecy (Haute-Savoie). Elle a écrit plusieurs articles de revue : <https://www.cairn.info/publications-de-%C3%89lisabeth-Zamansky--7422.htm>

Qu'est-ce que la gestalt-thérapie ? Pour plus d'infos : <https://gestalt-therapie.org/la-gestalt-therapie.html>

sur les réseaux sociaux. Est-ce que c'est parce qu'elle s'exprime plus que la violence nous paraît en croissance ?

- Non ! Il y a plus de violence : plus de violence intrafamiliale, surtout depuis le covid.
  - C'est vrai. Le confinement a empêché les gens de se défouler.
  - C'est surtout pour les jeunes que ça a été dur, quand ils devaient étudier à la maison.
  - Surtout pour ceux qui vivent dans des petits appartements avec les parents, les frères, les sœurs tous en vase clos.
  - Celui qui vit dans une maison avec un jardin ne comprend pas toujours ce que ça a été pour les autres.
  - Il y avait bien la possibilité de se promener dehors.
  - Sans même pouvoir s'asseoir, sans pouvoir se regrouper.
  - Il y en a qui ont eu des amendes : 250 euros à chaque infraction...
  
  - Il y a aussi plus de violence en rue.
  - Et dans les transports en commun ! Ça devient grave !
  - Voici un article sur le sujet<sup>4</sup> : « *Une nouvelle mode inquiète en Belgique: des jeunes se battent violemment, se filment et postent les vidéos sur Instagram* » source Sud info.
  - Ça fait froid ans le dos autant de violence !
  - L'article le montre bien : c'est à cause des réseaux sociaux !
  - A cause d'eux ? Incitent-ils à la violence ou en sont-ils l'expression ?
  - En tout cas, ça veut dire que les gens ont de la violence dans leur tête.
  - Pas tout le monde. Pas moi, en tout cas !
  - C'est vrai, tout le monde n'est pas violent, mais qui est à l'abri d'être une victime ?
  - On ne sait rien faire, c'est le monde qui change.
  - Il faut supprimer les réseaux sociaux les interdire !
  - Je ne suis pas d'accord. Il n'y a pas que de la violence sur les réseau sociaux. Dans mon cercle d'amis, il n'y en a pas.
  - Parfois, en « MP », sur Messenger des messages font du tord. C'est du harcèlement en privé !
  - Oui, des insultes aussi, j'en reçois.
  - Bloque celui qui te les envoie...
  - Ça veut dire qu'il n'y a que la censure pour empêcher la violence ?
  - La censure, n'est-ce pas un échec ?
  - Je ne vais tout de même pas me laisser insulter ?
  - Si ça fait souffrir, il faut bloquer.
  - C'est une bonne solution. Une autre, n'est pas d'ignorer ce genre de messages. Si on ignore, on n'en souffre pas.
  - Tout le monde ne peut pas ignorer, faire comme si de rien n'était.
  - Surtout s'il y a violence physique !
  - Ah oui, là, il faut agir !
  - Comment ?
  - Peut-être en signalant la vidéo ou les propos violents ?
  - Oui, parce que bloquer, c'est bien, on ne voit plus rien, mais c'est pas pour ça que ça s'arrête.
  - C'est vrai !
  - A l'avenir, moi, quand ça m'arrivera encore, je vais bloquer et signaler !
- ...

---

4 <https://www.sudinfo.be/id445203/article/2022-02-16/une-nouvelle-mode-inquiete-en-belgique- des-jeunes-se-battent-violemment-se>

**Le 22**, pendant une heure, nous avons discuté sur la tempête de vendredi et samedi passés :  
Comment réagissons-nous face aux avis et alertes ?

- Vendredi matin, nous avons fait la promenade qui était prévue.
- Dans les bois ?
- Oui, dans les bois et les plaines.
- Vous n'aviez pas peur qu'une branche vous tombe dessus ?
- Le matin, ça allait. Il y avait du vent, mais la tempête est arrivée seulement l'après-midi.
- Moi, j'aurais annulé.
- L'après-midi, puisque c'était fermé ici, je me suis promené en ville. Je n'allais quand même pas rester enfermé.
- Et si une tuile t'était tombée sur la tête ?
- T'es un casse-cou !
- Tu n'avais pas entendu l'alerte ?
- Si, mais je n'y ai pas cru...

**Le 23**, pendant deux heures, après diverses discussions portant notamment sur l'actualité inquiétante concernant l'Ukraine et le risque de guerre, l'équipe des clowns a préparé les costumes et le matériel pour la sortie du carnaval. Des danses ont été essayées et répétées. Les participants ont choisi de représenter des poules avec une musique et des sardines avec une autre. Ils ont innové de belles danses, très expressives.

**Le 24**, pendant une heure, deux mères dont les enfants sont placés en familles d'accueil ont raconté à nouveau leurs difficultés pour pouvoir voir leurs enfants et l'espoir qu'elles ont de les récupérer bientôt. L'une et l'autre n'ont plus vu leur enfant depuis l'année dernière, c'est à dire depuis trois mois.

Elles sont dans le déni de leurs propres problèmes, mais c'est très difficile de leur faire comprendre que c'est parce qu'elles ont elles-mêmes été victimes qu'elles sont privées de leurs enfants. Comment leur expliquer que pour les services, ce n'est pas une punition, mais une mesure de protection de leurs enfants ?

- Mais je ne suis pas une menace pour mes enfants ! Je fais tout ce que je peux pour eux. Je me priverais de manger pour que mes enfants ne manquent de rien.
- Je n'en doute pas, mais les services ont besoin d'être rassurés. Si tu suivais une thérapie, ça pourrait peut-être les rassurer ?
- J'ai déjà été voir un psy. Il m'a dit que je n'avais rien à faire chez lui.
- Pourquoi, tu essayais de lui apprendre son métier ?
- Non, mais je ne ris pas !
- OK ! Ce n'est pas facile. Pourquoi ne vas-tu pas voir le service d'aide aux victimes ?
- Je vais y aller.
- Oui, vas-y. Ils ne vont pas te juger et encore moins te condamner.
- Souvent les gens ont peur d'aller voir un psy, car ils pensent qu'ils sont de la merde et que le psy va s'en rendre compte. Ils ont peur d'être jugés.
- Il ne faut pas. Le psy ne juge pas.

...

**Le 25**, « C'est arrivé ! » La Russie a attaqué l'Ukraine. C'est une attaque massive, de toute part. C'est la guerre totale, mais ce n'est pas arrivé tout d'un coup, sans signes annonciateurs.

En 2016, les déclarations d'une sexagénaire ukrainienne avait créé de l'émotion au café-papote. Elle souhaitait la guerre de l'Ukraine contre la Russie :

*« Valentine est arrivée. Elle nous explique qu'il va se passer des choses en Ukraine, que l'Europe va aider l'Ukraine... Mais un député russophile vient d'être arrêté en Ukraine... Non Valentine, il ne faut pas compter sur l'Europe. Ce serait une folie de faire la guerre à la Russie ! L'Ukraine doit s'entendre avec la Russie. La guerre est impensable : Napoléon a essayé, il a perdu. Hitler a essayé, il a perdu. Que veut l'Ukraine ?*

*Nous essayons de comprendre Valentine, mais, bien que son français ne soit pas trop mauvais, une barrière nous sépare. Serait cela la barrière culturelle ou est-ce la peur d'une guerre avec la Russie qui nous fait reculer de Valentine ? Elle est très gentille, polie, mais nous la sentons éloignée de nous. Nous n'avons pas la même culture, la même manière de voir les choses. mais au fait, c'est quoi notre culture ? Encore cette même question !*

*Des jeunes touristes bruxellois qui sont entrés en attendant leur train se sont engagés bien naturellement dans la conversation. Ils ont dit : "Notre culture, c'est de ne rien imposer à personne".*

*OK ! Valentine, tu as droit à tes rêves et nous à nos aspirations pacifiques. »<sup>5</sup>*

Quand une participante a dit à Valentine que l'Europe ne fera pas la guerre contre la Russie pour l'Ukraine, Valentine a été fâchée. Elle rêvait d'une Ukraine, membre de l'Union Européenne, membre de l'OTAN. Dans les discussions, nous avons déjà la certitude que la Russie n'accepterait jamais cette perspective de l'OTAN à sa porte. Valentine ne voulait rien entendre. Elle ne parlait pas de la guerre dans le Dombass qui opposait très violemment l'armée ukrainienne aux rebelles ukrainiens russophones.

La révolution orange de 2004 n'était qu'une prémisse de la division entre Ukrainiens pro-occidentaux et pro-russes.<sup>6</sup>

En 2014, la situation s'est polarisée<sup>7</sup> suite à la révolution pro-européenne de Maïdan.<sup>8</sup> Depuis lors, les pro-occidentaux sont au pouvoir à Kiev, alors que les pro-russes sont devenus des rebelles combattus par l'armée ukrainienne et soutenus par Moscou. La guerre dure au Dombass, malgré les accords de Minsk qui n'ont pas mis fin au conflit entre Ukrainiens.

[Retour sur la page de Dominos LA FONTAINE asbl](#)

---

5 Extrait du Journal de Bord du mois d'août 2016 :

<http://www.unlabo.net/dominoslafontaine/journal/2016/Journal8aout2016.pdf>

6 <https://www.cairn.info/revue-herodote-2008-2-page-69.htm>

7 <https://www.leparisien.fr/international/crise-en-ukraine-cinq-minutes-pour-comprendre-pourquoi-poutine-a-reconnu-le-dombass-separatiste-22-02-2022-ZXSXV2BATBGG7KLNHWXFRD7CO4.php>

8 <https://www.leparisien.fr/archives/a-kiev-avec-les-insurges-de-maidan-24-01-2014-3522273.php>